
Observations de M. de Folleville sur le procès-verbal de la séance du 13 mai 1791 concernant l'état des hommes non libres dans les colonies, lors de la séance du 15 mai 1791

Antoine-Charles, marquis de Folleville

Citer ce document / Cite this document :

Folleville Antoine-Charles, marquis de. Observations de M. de Folleville sur le procès-verbal de la séance du 13 mai 1791 concernant l'état des hommes non libres dans les colonies, lors de la séance du 15 mai 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVI - Du 12 mai au 5 juin 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 87;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_26_1_10886_t1_0087_0000_6

Fichier pdf généré le 10/07/2019

payés aux ci-devant seigneurs en cas de mutation, sous quelque dénomination qu'ils soient, et ce, en raison du temps de leur jouissance, et suivant la proportion établie dans l'article 3 ci-dessus.

« Art. 10. Les intérêts de leurs offices courront du jour de l'installation des nouveaux tribunaux dans l'arrondissement desquels les ci-devant justices seigneuriales étaient situées, et ils leur seront payés à raison de 5 0/0 du capital, par ceux qui seront tenus de rembourser le prix principal desdits offices aux termes du présent décret. »

M. Goupil-Préfeln. Il est impossible d'obliger les personnes qui ont acquis des ci-devant seigneuries depuis 3 ou 4 ans de rembourser des offices acquis depuis 60 ou 100 ans.

(Cette motion n'a pas de suite.)

L'Assemblée décrète l'impression du rapport et du projet de décret présentés par M. Jouye-des-Roches.

M. le Président lève la séance à dix heures.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENT DE M. D'ANDRÉ.

Séance du dimanche 15 mai 1791 (1).

La séance est ouverte à onze heures du matin.

Un de MM. les secrétaires fait lecture du procès-verbal de la séance d'hier au matin.

Un de MM. les secrétaires fait lecture du procès-verbal de la séance d'hier au soir.
(Ces procès-verbaux sont adoptés.)

M. de Folleville. Dans le procès-verbal d'avant-hier, qui concerne l'état des hommes non libres dans les colonies, il était dit qu'aucun changement ne serait fait que sur la demande *formelle et spontanée* des assemblées coloniales. Plusieurs membres ont prétendu que ces dernières expressions, et surtout le mot *spontanée*, ne se trouvaient pas dans le décret; d'autres, au contraire, et moi je suis de cet avis, ont pensé que la spontanéité de cette initiative était la disposition fondamentale du décret. C'est l'article sur lequel les colons sont le plus chatouilleux.

L'Assemblée, hier, avait ajourné à deux heures le rétablissement ou plutôt la conservation du mot *spontanée*; mais la chaleur de la délibération a empêché de reprendre cet ajournement. Cependant cette expression est très essentielle; elle seule se rallie parfaitement aux intentions que vous avez annoncées dans votre décret du 8 mars.

D'après cela, je demande que cette réclamation, qui n'a pu être décidée hier, soit remise aujourd'hui à l'ordre de deux heures. (*Marques d'assentiment.*)

M. Camus. J'ai l'honneur d'annoncer à l'Assemblée, au nom du comité institué pour surveiller la fabrication des assignats, que vendredi prochain il en sera brûlé pour la somme de 11 millions. (*Applaudissements.*)

M. Fréteau, ci-devant de Saint-Just, au nom du comité diplomatique. Messieurs, j'ai l'honneur d'observer à l'Assemblée qu'on n'a pas fait mention dans le procès-verbal d'hier d'une lettre de l'ambassadeur d'Angleterre au ministre des affaires étrangères. Mais, comme les journaux que j'ai lus aujourd'hui rendent un compte très inexact de cette lettre et de ce qui s'est passé hier, je pense qu'une autre fois il faudra prendre garde à ce qu'on dira sur les lettres des ministres. Il est bon qu'on sache que ce qui a été dit à cet égard n'est pas exact et que la lettre de l'ambassadeur n'est pas au comité diplomatique.

Je ne disconviens pas que les armements d'Angleterre ne soient considérables; qu'il n'y ait une presse très animée; qu'on ne fasse même des préparatifs extraordinaires; mais il ne faudrait pas qu'un pareil fait frappât les oreilles de l'Assemblée, sans que la totalité de la lettre de l'ambassadeur fût en même temps présentée dans l'Assemblée.

M. de Saint-Martin. Je demande, Messieurs, que la lettre de M. de La Luzerne soit communiquée et lue à l'Assemblée nationale. Voici ce qui me fait demander cela: hier, j'eus occasion de voir un négociant anglais; il fut question du fait énoncé par M. Maury et confirmé par M. de Menou. Il me dit qu'il était à Londres lorsque M. Pitt fit la réponse dont on a rendu compte hier; que cette réponse était en effet telle qu'on l'avait présentée; mais qu'on avait oublié une chose essentielle: c'est que M. Pitt avait répondu aux négociants qu'ils pouvaient continuer leurs expéditions dans le Nord comme à l'ordinaire, pourvu que les retours se fissent avant le mois d'octobre. (*Murmures.*)

Il m'ajouta d'ailleurs que personne, en Angleterre, ne pensait que ces armements fussent dirigés contre la France: je suis bien loin de le penser.

M. le Président. On va lire la lettre.

M. Martineau. Je demande que l'on fasse mention dans le procès-verbal de la lettre signalée par M. Fréteau.

M. Fréteau. Puisque l'on a parlé dans l'Assemblée de cette dépêche, je demande à ajouter un mot qui est essentiel, pour qu'on ne puisse pas répandre de fausses imputations dans le public.

Il n'est pas dit dans la lettre de l'ambassadeur que M. Pitt ait prescrit une époque pour les retours. Ayant été informé jeudi dernier de cette lettre de l'ambassadeur de France, je crus devoir aller moi-même chez M. de Montmorin et lui demander comment il était possible que des dépêches aussi essentielles, dont les papiers publics faisaient mention, n'eussent pas été par lui ou envoyées ou communiquées au comité diplomatique. M. de Montmorin me dit qu'en effet il avait reçu cette lettre; il ajouta qu'elle ne pouvait inspirer aucune inquiétude quelconque et il m'en laissa prendre communication. Elle est datée du 6 mai.

Voici l'extrait que j'en ai fait ce matin au comité diplomatique et que je vous prie de me permettre de vous lire:

« Une démarche que le commerce de Londres a faite hier près de M. Pitt et la réponse de ce ministre semblent faire espérer un arrangement pour les affaires du Nord. Les négociants qui

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.